

Synthèse finale de l'auto-évaluation de la Faculté de droit et des sciences criminelles

Rapport d'auto-évaluation de la Faculté de droit et des sciences criminelles

Points forts

La Faculté de droit et des sciences criminelles considère comme point fort l'intégration de ses activités d'enseignement et de recherche dans un cadre culturel et international. Par cela, elle vise à former des juristes et des scientifiques ayant une vue d'ensemble et dotés d'un esprit critique qui leur permet de s'intégrer dans une multitude de professions juridiques, sociales et techniques. Elle est satisfaite du grand choix de programmes de masters qu'elle a mis sur pied et qui permet aux étudiants soit de poursuivre une formation plutôt générale, soit de se spécialiser dans un domaine précis.

La communication de la Faculté semble satisfaisante avec un site web détaillé qui est beaucoup consulté par les étudiants, par les collaborateurs et par d'autres intéressés. En tant que faculté-pilote pour le réseau intranet "MyUnil", la faculté de droit a encore intensifié l'utilité du soutien informatique; de plus, l'ESC est en train de développer un premier cours en ligne sous l'égide du campus virtuel suisse.

La qualité des enseignements et les capacités pédagogiques des enseignants sont saluées par les étudiants. Les liens des enseignements (et des recherches) avec la pratique sont particulièrement forts à l'ESC avec un enseignement pratique par casus qui est caractéristique des études en sciences forensiques à Lausanne. A la faculté de droit au sens étroit, pourtant, les travaux pratiques en premier cycle ont dû être réduits en raison des bouleversements liés à l'introduction du système de Bologne. Cela devrait être compensé par une interactivité accrue des cours, qui dépend toutefois en pratique largement du bon vouloir des enseignants.

La mobilité estudiantine fonctionne bien avec un nombre élevé, par rapport au nombre de nos diplômés, d'étudiants effectuant au cours de leurs études un séjour universitaire en Suisse alémanique ou à l'étranger.

Les chercheurs de la Faculté produisent une grande quantité de résultats dans des domaines très variés. La qualité de recherche est également reconnue par le montant important des financements extérieurs obtenus au sein de la Faculté. Il faut en outre souligner le nombre considérable, en comparaison avec d'autres facultés de droit suisses de même taille, de thèses souvent récompensées par des prix prestigieux. Des conférences scientifiques et des journées de formation continue sont fréquemment organisées à Lausanne par les diverses unités de la Faculté. Les chercheurs lausannois participent régulièrement à des conférences ou d'autres fora tant au niveau national qu'international. En général, les chercheurs sont étroitement intégrés dans des réseaux scientifiques, formels ou informels, nationaux ou internationaux.

Aspects à développer

L'introduction récente des nouveaux programmes de bachelor et de master nécessitera un suivi détaillé, avec une évaluation et des corrections éventuelles après un ou deux exercices. L'ESC dispose d'une avance sur la faculté de droit à cet égard, ayant introduit ses masters déjà lors de l'année académique en cours (2005/06). La faculté de droit suivra en 2006/07 avec un grand choix de différents masters. La Faculté de droit et des sciences criminelles veillera à ce que ses programmes de bachelor et de master soient adaptés aux attentes des milieux professionnels et des étudiants.

Les enseignements proposés sont jugés cohérents et sans redondance majeure ; toutefois, les interactions entre enseignants à propos du contenu de leurs cours pourraient être augmentées. En parallèle, la communication aux étudiants du contenu détaillé des cours doit également être améliorée.

La Faculté souhaite développer encore plus les activités interdisciplinaires. Certes, la spécialisation des sciences et la prolifération des ressources constituent un obstacle à un élargissement des champs de travail. L'exemple de l'ESC et de parties de la faculté de droit (Walras-Pareto, Master en nouvelles technologies, etc.) démontrent cependant qu'il y a des chemins à explorer pour d'autres unités de la faculté. Pour ouvrir l'interdisciplinarité aux étudiants, le prochain remaniement des règlements et des plans d'études devrait notamment veiller à élargir les possibilités des étudiants de suivre des cours complémentaires dans d'autres facultés dans le cadre de leurs études en droit.

Alors que la majorité des étudiants de l'ESC estiment que les recherches de l'école sont suffisamment intégrées à l'enseignement, cette perception est moins favorable en droit. Il faudra encourager les enseignants à faire référence d'une manière plus explicite aux travaux scientifiques qui sont à la base de leurs cours.

En général les étudiants sont satisfaits de leur accueil par les services administratifs et par l'association des étudiants ; leur encadrement par les enseignants est apprécié. Cependant, les relations entre assistants et étudiants pourraient être augmentées pour les étudiants en droit. Le travail par groupes de séminaires encadrés par les assistants en première année pourrait être étendu aux années suivantes en accompagnant certains cours par des séminaires confiés à par des assistants. A cette fin, le taux d'encadrement d'assistants devrait être amélioré. Cette question du déficit en taux d'encadrement est particulièrement délicate pour l'ESC. La surcharge de travail d'encadrement entraîne une baisse de l'activité de recherche. Pour la faculté de droit également, des T d'assistants ont été supprimés, mettant parfois en difficulté économique les assistants concernés par une réduction de leur salaire. Les engagements des doctorants à 50% conduisent dans certains cas à une précarisation du statut qui péjore aussi bien la situation financière du doctorant que la recherche.

Un certain nombre de doctorants se sentent isolés, solitaires et peu encadrés dans leur recherche. Une offre de suivi des thèses plus régulier, systématique et mettant en relation plusieurs chercheurs ou enseignants concernés doit être mise sur pied.

La productivité scientifique de la Faculté est substantielle. La communication peut par contre être augmentée par divers mécanismes (site web, newsletter). La question se pose également de savoir si son rayonnement scientifique ne pourrait pas être encore plus grand. La Faculté s'inquiète du très bas pourcentage de temps (21 % en 2004 en moyenne) que les professeurs peuvent investir dans la recherche. Elle veillera à ce qu'à l'avenir les contraintes administratives ne poursuivent pas leur tendance à croître. De plus, elle encouragera les professeurs à publier encore plus conjointement avec leurs assistants. Par cette voie, les assistants peuvent en même temps être motivés à une carrière scientifique. La Faculté a montré une capacité importante à attirer des fonds extérieurs. Des conditions-cadres d'encouragement à cette activité pourraient être mises en place, que ce soit par une sécurisation du statut à moyen terme des chercheurs engagés sur ces contrats à court terme, ou par des mécanismes de « matching funds ».

Finalement, la Faculté, et plus particulièrement l'ESC, souffre d'un déficit en infrastructure. Salle de cours rares et surpeuplées, bureaux exigus, laboratoires dangereusement surexploités sont autant de facteurs qui empêchent un fonctionnement optimal.

Plan d'action finalisé

Objectifs	Actions à mener	Echéances	Responsable(s)
Intensifier le contact aux milieux professionnels	Questionnaires adressés aux avocats vaudois, à la Conférence des Présidents de Tribunaux d'arrondissement, au Tribunal cantonal, au Service de justice de l'Etat de Vaud, aux organismes travaillant dans le domaine des sciences criminelles, aux entreprises, aux anciens étudiants	Echelonnés selon les différentes professions (1.6.2007, 1.6.2008, 1.6.2009)	CER
Adapter les programmes de bachelor et de master	Observer la fréquentation des masters, analyser les préférences, intégrer les réactions des milieux professionnels	Année académique 2007 – 2008	Conseil de Faculté sur proposition de la CER
Intégrer des fenêtres interdisciplinaires dans les plans d'études	Changement des règlements et des plans d'études	En même temps que l'adaptation des programmes de bachelor et de master	Conseil de Faculté sur proposition de la CER
Mise en œuvre d'un Master bilingue avec l'Université de Zurich	Elaboration d'un accord de coopération et d'un règlement conjoint	Entrée en vigueur année académique 2008/09	Décanat
Elimination des lacunes et des chevauchements	Réunion annuelle des enseignants au sein de chaque cursus, suivie par une réunion générale	Fin de chaque année universitaire (remplacement de l'actuel Conseil de faculté de juillet)	Décanat
Amélioration de la communication	Publication d'une brochure faisant la synthèse des informations existantes	Janvier de chaque année (avant la séance d'information destinée aux gymnasiens)	Adjoint de la Faculté (sous le contrôle du Décanat)
Encouragement de la mobilité	Semestrialisation de certains enseignements en 3 ^{ème} année de bachelor et en master	En cours	Décanat
Maintien des travaux pratiques (à la faculté de droit au sens étroit)	Augmentation des parties pratiques et interactives au sein de chaque enseignement	Etat des lieux lors de la réunion annuelle des enseignants de chaque cursus; réaction du décanat aux évaluations individuelles	Enseignants avec le soutien de la CER

Amélioration de l'encadrement des étudiants par les assistants	Augmentation des postes d'assistants	Rentrée 2006/07	Requête du Décanat auprès du Rectorat
Amélioration de l'encadrement des doctorants	ESC : Augmenter la communication sur le processus de recherche, instaurer un suivi personnalisé facultatif.	Immédiatement	Enseignants, directeurs de thèses
	Droit : Création de tables rondes avec présentation et discussion de l'état d'avancement ; éventuellement, fondation d'une ou plusieurs écoles doctorales	Rentrée 2006/07	Directeurs de thèse avec une sous-commission de la CER
Renforcement du rôle des assistants	Création de nouveaux groupes de séminaires à partir de la deuxième année	Rentrée 2006/07	Enseignants avec le soutien de la CER
Valorisation de la recherche	Création d'une newsletter de la Faculté	Rentrée 2006/07	Adjoint de la Faculté
Soutien à la recherche	Subventionnement temporaire de projets choisis par des T d'assistants; communication sur les conditions.	Rentrée 2006/07	Décanat
Financement de la recherche	Incitation à profiter des financements tiers; discussion avec le Rectorat sur une politique de soutien aux chercheurs et de "matching funds"	Rentrée 2006/07	Décanat
Améliorer les infrastructures (salles, bureaux, laboratoires)	Discussion avec le Rectorat sur la gravité de la situation	Immédiatement	Requête du Décanat auprès du Rectorat (avec le professeur Margot, directeur de l'ESC)

Synthèse des recommandations des experts

Une Faculté de structuration récente devant améliorer sa connaissance interne

La Faculté de droit et des sciences criminelles rassemble deux entités (Faculté de droit et Ecole des sciences criminelles-ESC), dont la complémentarité est encore à valoriser, tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche. La dynamique qui caractérise l'ESC, de même que sa spécificité et sa renommée dans son champ de compétences, doivent contribuer à augmenter la visibilité de la Faculté tout entière. Le partage des pratiques, en termes de valorisation de la recherche, de collaborations internationales et de recherches de fonds propres, doit bénéficier au développement de la faculté de droit. Le développement de la communication interne ainsi que la mutualisation de moyens peuvent renforcer la cohésion.

L'alternance d'origine prévue pour le prochain décanat est un point positif.

Une Faculté devant renforcer son pilotage

L'UNIL a récemment redéfini son périmètre et s'est dotée d'un plan stratégique. La Faculté doit engager à son tour une réflexion sur une définition de ses choix et de ses priorités. Il lui faut afficher une politique plus nettement marquée, et savoir se situer dans le contexte de l'UNIL et dans le contexte national et européen. La mise en place du processus de Bologne a conduit à une réflexion sur les enseignements et à des propositions nouvelles, qui peuvent encore être augmentées notamment en lien avec les milieux professionnels.

Les experts expriment le souhait que la Faculté, dans son ensemble, s'engage dans une réflexion quant à l'identité de sa recherche et la nature des points qu'elle entend renforcer. Sans définir « une politique de recherche centralisée », elle peut avoir une action incitative notamment en encourageant la recherche collective à côté de la recherche individuelle et en promouvant certains types de publications. Les fonds obtenus auprès du FNRS ou d'autres fondations contribuent à la renommée de la faculté et de l'Université, et présentent un impact sur les subventions allouées par la Confédération.

Des pratiques d'évaluation à conforter

L'évaluation de l'enseignement est ancrée dans la culture de la Faculté. Elle est bien acceptée par le corps enseignant et est appréciée des étudiants. Elle devra cependant être rendue obligatoire pour faciliter les audits périodiques désormais prévus par l'UNIL. Les experts ont bien conscience de la difficulté que peut représenter l'évaluation de la recherche en sciences juridiques. Néanmoins, une hiérarchisation des revues s'imposera au cours du temps, notamment pour élaborer des critères de jugement de la production scientifique individuelle ou institutionnelle. La possibilité d'instituer une évaluation de la recherche est corrélée à la crédibilité dont peut bénéficier la Faculté quant à la qualité de celle-ci. Dans ce domaine, la faculté peut revendiquer un droit à l'expérimentation et à l'innovation sous le regard de la Commission d'enseignement et de recherche. Ces évaluations permanentes sont la base du processus d'assurance qualité et elles peuvent déterminer, au moins en partie, la reconnaissance du droit aux subventions fédérales.

La création d'école(s) doctorale(s) est une réponse indispensable à l'attente des assistants doctorants et à l'animation de la recherche. Depuis plusieurs années, l'UNIL développe, en collaboration avec d'autres universités romandes, des projets d'écoles doctorales. Elles sont actuellement au nombre de 16. «Celles-ci offrent aux doctorants des formations complémentaires, un encadrement, des colloques et rencontres favorisant l'échange d'idées et l'interdisciplinarité» (www.unil.ch). Dans le domaine juridique, la Faculté de droit a élaboré un projet Pro*Doc, en collaboration avec Genève, qui sera évalué prochainement par le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS). Une école doctorale est prévue au niveau suisse pour les sciences économiques, à laquelle pourrait être rattaché le centre Walras-Pareto. Malgré la spécificité de la recherche poursuivie à l'ESC et le faible flux de thèses, ses doctorants expriment les mêmes besoins que ceux des autres domaines. Les experts ont bien noté que la Faculté entend mener une réflexion prudente et peu proactive en ce domaine. Néanmoins, la Faculté semble avoir entendu les souhaits des doctorants puisqu'elle a mis tout récemment en place une commission « doctorat ».

Une offre de formation à enrichir tant en formation initiale que continue

La Faculté jouit d'une bonne réputation. Son but doit être d'avoir une réputation d'excellence. Le développement de cursus bilingues en droit est une bonne initiative qui doit être soutenue par l'UNIL. Les collaborations internationales avec des universités de renom

sur la base de cursus originaux doivent être amplifiées.

La mobilité des étudiants doit être encouragée et facilitée par la mise en place progressive de la semestrialisation des enseignements, en veillant à ne rien perdre de leur qualité.

La formation continue doit être développée en collaboration avec le monde professionnel, lequel exprime une forte attente en ce sens. La création d'un Observatoire du devenir des étudiants (soit au niveau de l'UNIL, soit au niveau facultaire) permettrait de connaître le sort de ceux qui quittent le système en cours de formation, notamment après la 1ère année, et de mesurer l'insertion professionnelle des diplômés.

Des infrastructures de bonne qualité

L'infrastructure des bibliothèques est jugée excellente quant à l'équipement informatique, la qualité des fonds, les horaires d'ouverture.

L'allongement des études dans le cadre du BMD, la création d'options et de nouveaux masters ainsi que le développement de la recherche justifient les demandes de surfaces supplémentaires de la part de la Faculté. La possibilité de redéploiement à partir des locaux libérés par HEC est à prendre en considération.

L'ESC valorise la qualité de sa recherche en se voyant confier de nombreux mandats d'expertise. L'évolution des contraintes réglementaires nécessite que ce type d'activités soit désormais réalisé dans des laboratoires accrédités ou certifiés. L'ESC pourrait dans l'avenir être candidate à une certification ISO 17025. La mise en conformité des locaux est nécessaire. Les experts soutiennent cette démarche auprès de la Faculté et de l'UNIL.

La communication externe doit être développée

Ce besoin est exprimé dans le document d'auto-évaluation et la faculté y formule son objectif de créer et publier une brochure réalisant la synthèse des informations existantes. Cet objectif est légitime. Les experts n'ont pu disposer d'aucun document de présentation dans aucun domaine d'action de la Faculté (politique générale, offre de formation, recherche, agendas des colloques, vie étudiante,...).

Les étudiants soulignent la nécessité de supports papier à côté du « tout en ligne ».

Réactions de la Faculté de droit et des sciences criminelles aux recommandations des experts

Une remarque préliminaire peut être faite au sujet de l'organisation de la visite des experts ; après avoir cerné les inconvénients qu'a pu présenter une visite organisée par unités, la Faculté découpera à la prochaine occasion la visite en fonction des différents corps (professoral, intermédiaire, étudiants) et de différents thèmes, par exemple la mobilité. Par ailleurs, le rapport d'auto-évaluation élaboré par la Faculté devra avoir été porté à la connaissance de toutes les personnes amenées à rencontrer les experts, professeurs, assistants, doctorants, étudiants et autres. Il s'agira également d'adopter une politique claire et précise, tant au niveau de la Faculté qu'au niveau de la Commission de valorisation de l'enseignement et de la recherche (COVER), quant à la portée du caractère confidentiel du rapport et de la publicité qui lui sera donnée.

Quant au fond, la Faculté partage la position des experts sur l'essentiel des points contenus dans leur rapport. Néanmoins, après lecture attentive des recommandations de ces derniers, les points de divergence suivants demeurent.

Une politique de recherche centralisée

De même qu'à l'ESC – où la « politique commune de recherche » est constituée principalement d'une stratégie générale commune face à la recherche –, la Faculté de droit au sens étroit n'a pas de politique de recherche centralisée et entend, suivant l'avis général de ses membres, continuer à ne pas en imposer à ses composantes. Néanmoins, elle s'inspirera de l'attitude de l'ESC, notamment afin d'obtenir un plus grand nombre de fonds tiers.

Evaluation de la recherche

Contrairement à ce qui se passe dans les domaines de recherche de l'ESC, et plus largement dans l'ensemble des sciences exactes, ainsi que dans les domaines criminologiques, l'identification d'indicateurs pertinents pour évaluer la recherche est une tâche, sinon impossible, du moins extrêmement difficile et délicate à réaliser dans le domaine des sciences juridiques. En effet, étant donné le caractère éminemment national de la plupart des branches du droit, il n'est guère possible d'utiliser des indicateurs bibliométriques, en

procédant à un « ranking » des revues ; même dans les domaines juridiques à portée internationale, les revues gardent un caractère national, et ce sont plus des considérations politiques que la qualité d'une revue qui revêtent une certaine importance lors du choix de celle-ci par un auteur. Il est d'ailleurs intéressant de relever que l'organisme ayant procédé au sondage Swiss-Up a renoncé à mettre en place des indicateurs d'évaluation de la recherche pour le droit, tant en Suisse qu'en Allemagne, contrairement aux autres domaines évalués (sciences naturelles, sciences économiques). C'est pourquoi, en l'absence d'un modèle pertinent dans les sciences juridiques, la Faculté de droit persiste à estimer guère possible en l'état une telle évaluation de la recherche.

Ecole(s) doctorale(s) obligatoire(s) ?

Il existe actuellement un projet Pro*Doc dans le domaine juridique en collaboration avec Genève qui sera évalué par le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS). La Faculté de droit et des sciences criminelles est d'avis qu'un renforcement de l'encadrement des doctorants est opportun. Une commission « doctorat » de la Faculté a été mise en place afin de mener une réflexion quant aux meilleurs moyens d'assurer le suivi des doctorants. La Faculté de droit n'est cependant pas convaincue qu'une école doctorale obligatoire pour tous les doctorants soit la solution la plus à même d'atteindre cet objectif – opinion par ailleurs partagée par la grande majorité des facultés de droit de l'ensemble des universités suisses et récemment rappelée lors de la Journée des facultés de droit suisses du 16 juin 2006. Un sondage plus précis auprès des principaux intéressés devra être réalisé, en proposant plusieurs modèles et différentes possibilités, telles que des cours en relation avec le domaine de recherche, des ateliers par exemple sur les modalités de publication, la manière de réaliser une bibliographie ou les divers outils de recherche, etc. sans préjuger du caractère obligatoire ou facultatif de tels éléments de formation pour les doctorants.

Actuellement, il est encore prématuré de se décider en faveur de l'une ou l'autre des multiples hypothèses existantes. C'est pourquoi, la Faculté se concentrera dans un premier temps sur la proposition faite dans le rapport d'auto-évaluation de mettre sur pied des tables rondes (voir le plan d'action aux pp. 60-61 du rapport d'auto-évaluation) et des actions tangibles, dans le but de répondre aux attentes précises et concrètes des doctorants quant à une amélioration du suivi de leur travail, et évaluera le succès de ces mesures, avant de se déterminer sur la suite. Cette tâche sera donnée à la commission « doctorat » pour la faculté de droit et à la CER-ESC pour l'ESC.

Dorigny, le 31 août 2006

Le doyen

Denis Tappy